

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance extraordinaire, ce premier jour du mois de septembre deux mille vingt-six (1^{er} septembre 2026) à 13h00, au 1890, chemin Principal à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Éric Gilbert, maire
- Louis Tremblay, conseiller
- Louise Chabot, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Michel Langlois, conseiller
- Barthélémy Boisguérin, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 13 h 00, sous la présidence de monsieur Éric Gilbert, maire et président d'assemblée.

Assistent également à la séance: Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et trésorier par intérim et Madame Johanne Lahaie, directrice générale adjointe des services administratifs et greffière par intérim.

02. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée renoncent à l'avis de convocation.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. CONTRAT OCTROYÉ DU CONTRAT À FIRME ARTÉLIA POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ - PROLONGEMENT DU CHEMIN CUTHBERT**
- 5. CONTRAT OCTROYÉ DU CONTRAT À LA FIRME GBI POUR LA SURVEILLANCE, SERVICES ET HONORAIRES EN INGÉNIERIE CIVILE – PROLONGEMENT DU CHEMIN CUTHBERT**
- 6. NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS TREMBLAY, CONSEILLER – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ - PROLONGEMENT DU CHEMIN CUTHBERT**
- 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2026-09-137

Il est proposé par monsieur André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2026 à 13h00.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

**04. CONTRAT OCTROYÉ DU CONTRAT À FIRME ARTÉLIA POUR
LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ - PROLONGEMENT DU
CHEMIN CUTHBERT**

Considérant les travaux de prolongement du chemin Cuthbert;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au contrôle de la qualité des matériaux utilisés afin de s'assurer que les travaux effectués par le Requérant sont conformes aux plans et devis et aux normes de construction d'un chemin;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux aux entreprises :

- Artélia - 14 220.64\$, avant taxes
- Englobe - 19 903.80\$, avant taxes
- EXP - 22 776.30\$, avant taxes
- Solmatech - 20 555.72\$, avant taxes

Considérant que la firme Artélia est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme au devis;

2026-09-138

Il est proposé par monsieur Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil donne le mandat de contrôle de la qualité des matériaux, à la firme Artélia, pour la somme de quatorze mille deux cent vingt dollars et soixante-quatre cents (14 220.64\$), avant taxes.

ADOPTÉE

**0.5 CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME GBI POUR LA
SURVEILLANCE, SERVICES ET HONORAIRES EN
INGÉNIERIE CIVILE – PROLONGEMENT DU CHEMIN
CUTHBERT**

Considérant l'offre de services, portant le numéro de dossier OS-1131, reçue pour les services professionnels d'ingénierie;

Considérant que la firme d'ingénierie GBI a réalisé les plans et devis, pour le prolongement du chemin Cuthbert;

Considérant l'offre de services reçue de GBI, au montant de douze mille deux cents dollars (12 200\$), avant taxes.

2026-09-139

Il est proposé par monsieur Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie GBI, pour la surveillance des travaux de prolongement du chemin Cuthbert, pour la somme de douze mille deux cents dollars (12 200\$), avant taxes

ADOPTÉE

**0.6 NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS TREMBLAY,
CONSEILLER – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ -
PROLONGEMENT DU CHEMIN CUTHBERT**

2026-09-140

Il est proposé par madame Louise Chabot, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents (4), que le conseil municipal nomme monsieur Louis Tremblay, conseiller, pour représenter la Municipalité dans le dossier de prolongement du chemin Cuthbert.

Monsieur Louis Tremblay, ayant un intérêt en la matière, s'abstient de voter.

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

ADOPTÉE

07. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 13h14.

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION
DES RÉOLUTIONS***

Je, Éric Gilbert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Éric Gilbert
Maire
Président d'assemblée

Johanne Lahaie
Directrice générale adjointe
services administratifs
et greffière par intérim